Installations classées pour la protection de l'environnement

QHSE

07/11/2026

Public et prérequis

- Entreprises et établissements ayant des activités relevant de la législation propre aux installations classées soumis à autorisation et à déclaration
- Entreprises et établissements ayant à solliciter un classement pour des activités relevant de l'obligation d'autorisation préalable d'installer et d'exploiter

Aucun

Les objectifs

- Connaître le contexte réglementaire, situer son entreprise, ses installations
- Connaître les obligations d'un exploitant d'installation classée
- Savoir lire et utiliser la nomenclature installations
- Savoir lire et utiliser son arrêté préfectoral
- Connaître et employer les procédures
- Aborder la négociation avec les administrations

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- L'animation de cette formation sera faite par un spécialiste en environnement industriel, labellisé par l'UIMM, qui illustrera chaque point fort par des exemples issus de la pratique.
- Chaque participant pourra enrichir le contenu de sa formation par son expérience professionnelle.

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

Principaux aspects du droit de l'environnement industriel

Rappel de l'importance de la législation qui permet de réglementer les pollutions de l'air, l'eau, par les déchets ou par le bruit, des activités classées

- Qu'est-ce qu'une installation classée ?
- La procédure de déclaration (contenu des prescriptions générales et arrêtées types)
- La procédure d'autorisation (demande, instruction de la demande, décision)
- Ses contrôles (respect des prescriptions, de l'évolution de l'installation)

Rappel de l'importance de la législation qui permet de réglementer les pollutions de l'air, l'eau, par les déchets ou par le bruit, des activités classées (suite)

- Les sanctions (infractions et sanctions pénales, pouvoir du préfet et sanctions administratives)
- Cas particuliers (installation SEVESO)

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

• 1300 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 750 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES
dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

Modalité d’évaluation

- Contrôle des acquis en fin de formation
- Attestation

Suivi de la formation

Le suivi de l’exécution de l’action se fait par :

- L’émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d’évaluation de stage

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3